

Ecole Saint Joseph



12 rue de la Gare
La Bretonnière - La Claye



A l'école maternelle

La maternelle est l'école de la toute première scolarisation.

- Scolarité obligatoire dès 3 ans depuis septembre 2019.
Un enfant de 2 ans est admis, à condition qu'il ait acquis une certaine autonomie.
- Organisation du temps et de l'espace adaptée.
- Une équipe pédagogique formée à l'accueil des jeunes enfants.

Une organisation adaptée

L'école maternelle :

- **n'est pas un mode de garde mais un lieu d'apprentissage scolaire.**
- **s'adapte à l'âge des enfants.**
- **apprend aux enfants à travailler ensemble et vivre ensemble.**
- **favorise l'apprentissage intuitif et ludique.**
- **pratique une évaluation positive, encourageant chaque élève à progresser à son rythme.**

Le cycle des apprentissages premiers ou cycle 1

La maternelle constitue le cycle des apprentissages premiers (cycle 1).
Il regroupe les trois premières années de la scolarité obligatoire :
la petite section, la moyenne section et la grande section.

C'est un cycle d'enseignement centré sur le développement affectif, social, sensoriel, moteur et cognitif de l'enfant.

Les élèves apprennent en jouant, en manipulant des objets, en récitant des comptines, en observant leur environnement, en résolvant des problèmes...